



Une / Un Responsable unité facturation

Rejoignez une collectivité à taille humaine

Présentation du poste

Placé(e) sous l'autorité du Responsable du Service Administratif et Financier, la/le Responsable d'unité organise la gestion de la facturation de l'eau des 7 communes en régie. Elle/il entretient un bon relationnel avec les usagers et les partenaires. Elle/il encadre deux agents.

Missions

Organiser la gestion de la facturation et garantir la justesse des facturations émises

- ✓ Contrôler et traiter et mettre à jour les différents éléments de facturation, gérer la base de données des usagers : création, migration et résiliation des contrats d'abonnement
- ✓ Gestion des demandes de prélèvement automatique, enregistrement coordonnées bancaires, transmission et gestion du retour, création et envoi des échéanciers des prélèvements mensuels
- ✓ Vérification et édition des factures
- ✓ Traitement des réclamations, des annulations et des refacturations
- ✓ Elaborer et renseigner des tableaux de bord de suivi de l'activité

Gestion administrative, gestion du lien avec les interlocuteurs extérieurs

- ✓ Répondre aux divers courriers des abonnés : info fuite, dégrèvement, envoi fiche d'abonnement, envoi fiche de résiliation, réponse aux courriers des abonnés

Accueil physique et téléphonique

- ✓ Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers avec les 2 agents de l'unité
- ✓ Traiter les réclamations liées à la facturation

Gestion du personnel

- ✓ Encadrer les 2 agents de l'unité

Savoirs :

- ✓ Connaissances des règles de la tarification et de facturation
- ✓ Connaissances de l'environnement des collectivités territoriales
- ✓ Connaissances du domaine de l'eau et l'assainissement

Savoir-faire :

- ✓ Maîtriser la mise en place de tableaux de bord et d'outils de planification
- ✓ Maîtriser les techniques de rédaction de documents administratifs, contractuels, rapports, notes

Savoir-être

- ✓ Capacité d'analyse et de synthèse
- ✓ Capacité relationnelle
- ✓ Esprit d'équipe
- ✓ Sens du service public
- ✓ Respect de la confidentialité des données
- ✓ Capacité d'écoute
- ✓ Rigueur et précision

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Travail à temps complet

CONDITIONS

- Rédacteur
- Catégorie B
- BAC + 2/3 dans le domaine de la comptabilité
- Expérience professionnelle de deux ans à un poste similaire souhaitée.
- Poste à pourvoir en janvier 2026

Eléments de la rémunération

En fonction du traitement indiciaire de l'échelon du grade de Rédacteur territorial éventuellement par référence au grade de Rédacteur pour un agent contractuel non titulaire de droit public. A cette rémunération de base s'ajoute une indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise part fixe de 400€ bruts mensuels pour un agent de catégorie B ainsi qu'une prime annuelle part variable liée à l'assiduité de 350 € bruts au taux maximum et part variable liée à l'implication professionnelle de 350 € bruts au taux maximum.

Il est octroyé une participation mensuelle brute de l'employeur de 20 € pour la complémentaire santé et 10 € pour la prévoyance conditionnée à la labellisation du contrat.

CANDIDATURE

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de préférence par courriel à recrutement@agglohm.net, jusqu'à la date limite de réception fixée au 1 novembre 2025 à 17 heures.

Adresse postale : 22 avenue du 3^{ème} Millénaire – 34630 SAINT-THIBERY – 04 99 47 48 49

Renseignements sur le poste : Madame Véronique SANCHIS, Responsable de Service, Administratif et Financier : 04 34 33 80 06

Sur les conditions de recrutement : Service recrutement : 04 34 33 80 07.

Le dossier de candidature doit comporter une lettre de candidature portant sur la connaissance du poste, les compétences et les motivations de la candidate ou du candidat ainsi qu'un curriculum vitae synthétisant sa formation, ses connaissances, ses qualités et ses expériences en lien avec le poste proposé.

Les dossiers feront l'objet d'un examen de la part des directions concernées au regard notamment de l'expérience en management, de la formation suivie et de l'expérience professionnelle acquise. Elles proposeront à M. le Président une présélection de candidates et candidats convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement conduits par au moins deux personnes représentant l'autorité territoriale, ensemble ou séparément.